



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 09/06/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absents : Philippe NOUET, Jean-Marc SELLIER

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M Brice METRAL a été élu secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18/05/2026 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier conseil.

Décision n°23/2026 : Contournement du chef-lieu – demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Une demande de subvention est présentée au titre du CDAS pour le projet d'aménagement d'un contournement routier du chef-lieu, chiffré à la somme de 2 148 284 € H.T. Le financement envisagé est le suivant : CDAS 2025 (4,65%) 100 000 €

CDAS 2026 (4,65%) 100 000 €

Fonds propres (90,70%) 1 948 284 €

Total (100%) 2 148 284 €

Décision n°24/2026 : Création d'un cheminement piéton/vélo sur trottoir – demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Une demande de subvention est présentée au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour le projet d'aménagement d'un cheminement piéton/vélo sur trottoir situé route de la Fornasse (VC n°15), chiffré à la somme de 98 088,90 € H.T. Le financement envisagé est le suivant : Amendes de police (30%) 29 427 €

Fonds propres (70%) 68 661,90 €

Total (100%) 98 088,90 €

4) MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Madame Isaline CAULLIREAU, conseillère déléguée, présente à l'assemblée la nouvelle rédaction du règlement intérieur de l'accueil périscolaire. Elle indique que des modifications doivent être apportées concernant notamment les conditions d'inscription.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, tel qu'annexé à la présente ;

II-DIT que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

5) MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Madame Isaline CAULLIREAU, conseillère déléguée, présente à l'assemblée la nouvelle grille tarifaire pour l'accueil périscolaire :

	Accueil périscolaire du matin de 07H30 à 8H15	Tranche 1 Accueil périscolaire du soir de 16H15 à 17H30	Tranche 2 Accueil périscolaire du soir de 16H15 à 18h30
Prix Unitaire	2,00 €	2,50 €	4,50 €

Elle précise également qu'en cas de retards répétés après 18H30, une pénalité de 25 € sera facturée au 3^{ème} retard.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE les tarifs de l'accueil périscolaire tels que présentés ci-dessus ;

II-DIT que les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

6) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir élire M. Serge CONTAT président de séance, pour l'examen du CFU du budget principal de l'exercice 2025.

Monsieur Serge CONTAT, président de séance, donne lecture des résultats définitifs faisant apparaître un excédent de 2 630 156,53 € sur la section d'investissement et de 827 897,56 € sur la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire est invité à sortir pour procéder au vote du CFU 2025.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE le CFU 2025 ;

II-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

7) AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2025

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'après l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, il convient d'affecter définitivement les résultats 2025 au budget 2026.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 22 janvier 2026, l'assemblée a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé (résultat cumulé de la section de fonctionnement et d'investissement y compris les restes à réaliser) et statuer sur la prévision d'affectation du résultat dans le budget primitif 2026. Il précise que le CFU présente des résultats identiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

I-CONSTATE que les résultats sont conformes ;

II-CONFIRME la reprise anticipée du résultat du budget principal 2025 et l'inscription au budget 2026 comme suit :

-R 001 : +2 630 156,53€

-R 1068 : + 827 897,56 €

III-ADOpte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 ;

8) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 1^{er} septembre 2020 le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) a créé une commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT), conformément aux dispositions de l'article IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui dispose qu'une CLECT doit être créée entre la communauté de communes appliquant le régime de fiscalité professionnelle unique et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

À la suite de l'adoption du régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a pour mission de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la CCPR aux communes. La CLECT adopte chaque année un rapport d'évaluation des charges transférées et à chaque fois qu'il y a un transfert de compétence. Le Conseil communautaire doit en déterminer la nouvelle composition à la majorité des deux tiers.

Il est proposé de maintenir la composition de la CLECT comme sous le mandat précédent. Chaque conseil municipal dispose de 2 représentants au sein de la CLECT, sauf la Roche sur Foron qui en a 3. Il est proposé au conseil communautaire que chaque maire des communes membres de la CCPR soit membre titulaire de la CLECT.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité:

I- VALIDE la proposition de la CCPR et désigne comme représentants au sein de la CLECT M. Michel ROUX et Mme Franca VIVIAND;

9) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN AVEC LE CO'YAUTE 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité d'organisation du Salon International des acteurs et des professionnels de la sécurité et du secours et du Congrès national des sapeurs-pompiers de France (CO-YAUTE 2026) organise le Mondial Secours et Protection du 30 septembre au 3 octobre 2026 principalement sur le site de RochExpo, réunissant 3000 congressistes, 400 exposants et plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

Au regard de l'affluence attendue sur le site de RochExpo et compte tenu des capacités de stationnement, la commune de Cornier a été sollicitée pour mettre à disposition le parking et le terrain de football stabilisé afin de permettre le stationnement temporaire de véhicules des participants.

Monsieur le maire donne lecture de la convention à conclure avec le CO'YAUTE 2026.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I- APPROUVE la convention telle qu'annexée à la présente ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

10) ACCEPTATION D'UN DON PAR L'ASSOCIATION LES VIEUX MÉTIERS DE CORNIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association les Vieux métiers de Cornier a décidé lors de son assemblée générale 2026 de s'engager concrètement dans la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques. Elle souhaite soutenir l'action menée par la commune et a transmis à cet effet un chèque de 350 €.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I- ACCEPTE le don de 350 € (trois cent cinquante euros) de l'association les vieux métiers de Cornier pour soutenir la lutte contre les frelons asiatiques ;

II-INSCRIT cette somme au budget principal 2026 ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

11) DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT MOUSTIQUE TIGRE

Au vu de la prolifération du moustique tigre, l'ARS souhaite structurer un réseau de référents « espèces nuisibles à la santé ».

Ces référents auront notamment pour rôle de :

- Coordonner les actions de prévention sur le territoire, en lien notamment avec les référents de l'EPCI,
- Relayer les informations et outils régionaux,
- Faciliter l'articulation avec les dispositifs existants (moustique tigre, ambroisie, chenilles processionnaires...).

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I- DÉSIGNE Mme Isaline CAULLIREAU et Mr Mickaël PERROTIN ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiment Commanderie et divers patrimoine :

-Commanderie : Mr CORCELLE prévoit des travaux préparatoires autour de la Commanderie (Mr CONTAT met à disposition sa mini pelle pour bouger les pierres) + nettoyage à l'intérieur. Un appel à bénévoles sera fait.

-Mr le Maire fait part d'une demande de l'office de tourisme de la Roche : souhait d'organiser une visite de l'église de Cornier pour la fête du patrimoine et d'avoir en amont des informations sur les vitraux qui ont été restaurés entre 1989 et 1995.

Commission communication :

-Monsieur le Maire fait part aux élus d'une demande du Dauphiné libéré : souhait de faire un article sur la Vierge de Notre Dame de Lourdes et un article sur le Tour de France : attente d'informations sur les éventuels événements prévus.

- Mme Jung informe l'assemblée que la brève du mois de juin est terminée. Livraison prochainement en mairie : les élus devront venir récupérer leur paquet respectif à distribuer dans leur quartier (signaler si le nombre n'est pas adéquat et reposer le surplus).

Commission travaux :

-Des travaux sont à planifier sur le site du stade :

- plancher de la passerelle
- eau : plus de pression à l'étage
- dégradation du terrain stabilisé
- enlever le sable qui s'accumule vers le portail (un regard sera posé à l'automne)

Mr METRAL a assisté à l'assemblée générale de l'ENSAC et souligne la qualité de l'association tout en déplorant un manque d'investissement des parents.

Commission enfance : Rencontre d'une personne pour travailler au service périscolaire + à la cantine. Décision en fin de semaine.

SIVU Espace Nautique : Mr METRAL souligne que tout se déroule bien : personnel au complet/ public présent du fait de la météo/ nouveau projet qui avance.

Plan Communal de Sauvegarde : réunion le 29/06 à 19h pour finaliser le Plan Communal de Sauvegarde et le présenter lors du Conseil municipal de septembre.

CCPR :

Mme LA PLACA souligne le succès de la gratifieria organisée le 06/06 par la CCPR et le SIVALOR, événement qui a rassemblé environ 800 personnes. 2 tonnes et 700 kg de vêtements, jeux, livres... ont été récoltés et il en restait 300 kg in fine, qui ont été remis à Emmaus et à la fibre savoyarde.

Mr METRAL remarque que les cartons et autres déchets auraient pu être ramassés par la CCPR et non laissés à la charge du cantonnier.

Commission urbanisme:

Point sur les dossiers en cours par Mr CONTAT.

Commission voirie :

Point sur les travaux de Moussy par Mr CONTAT : les travaux se déroulent bien. Quelques tensions en ce qui concerne la distribution du courrier : faire un nouveau tract pour informer les riverains d'aller récupérer leur courrier à la Roche ou en mairie.

Questions diverses :

- Mr RICHARD fait part des problèmes rencontrés du fait de l'absence régulière du médecin installé sur la commune.
- Salle de motricité : Mme LA PLACA demande s'il serait possible d'agrémenter le planning avec d'autres activités. La salle doit être laisser libre les après-midis pour l'école mais peut être occupée par ailleurs. Elle souligne également un problème de partage d'occupation de la salle (tapis laissés par l'école).
- Anciennes tables de la salle des fêtes stockées à l'atelier : prix à déterminer. La commune d'Arenthon pourrait être intéressée, ainsi que Mrs AEGERTER et METRAL.

Réunions/ Évènements à venir :

- 21/06 à partir de 16h : fête de la musique sur le parvis de la Mairie, animée par Bob Dit l'âne.
- 25/06 à midi : visite de Lezsaisons, pôle agro culinaire situé à Saint Pierre en Faucigny.
- 05/07 : repas des élus à la cabane de la chasse.
- 23/07 : visite du sous-préfet à Cornier.
- 10/10 à 20h : soirée Octobre rose en 3 parties : intervention de professionnelles spécialisées en oncologie, pièce de théâtre (1924, le bruit de leurs pas résonne) et présentation de l'association Hope à laquelle seront reversés les bénéfices de la soirée. Un peu plus pour Cornier finance la troupe de théâtre
- 15/11 : repas des aînés. Mutualisation du thème choisi pour le repas et pour la décoration du sas d'entrée de la mairie à Noël (école). Repas pris en charge à 50/50 par la mairie et par Un peu Plus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h36 et remercie les membres présents.

La prochaine séance aura lieu le **20/07/2026 à 19h30.**

Mr Brice METRAL
Secrétaire de séance

M. MICHEL ROUX
Le Maire